



Charte des plongeurs autonomes

Date : 30 / 06 / 2025

Version : 1.0

Le Maiali vous propose cette charte destinée aux plongeurs autonomes du club N2 et N3.

Le document a été soumis au comité directeur et au collège des encadrants puis validé dans cette version le 30/06/2025.

Être plongeur autonome au Maiali : nos valeurs

En devenant plongeur autonome dans notre club, nous nous engageons à rester en bonne forme physique et psychique et à respecter tous les plongeurs. Nous nous engageons à faire une réadaptation à la profondeur au-delà d'un mois sans plonger, à maintenir nos compétences techniques et de secourisme (révisions régulières des techniques d'assistance et du RIFAP), et à respecter des distances de sécurité pendant les plongées (toujours à portée de bras de son binôme). Notre comportement est éco-responsable afin de protéger la biodiversité subaquatique et la préservation de notre planète.

Sécurité, respect, environnement, compétences ; 4 mots clés dans notre club !



Transparence et confiance entre plongeurs autonomes et DP/DT, on ne se cache rien : consignes non respectées, paliers obligatoires non effectués, comportement suspect, tout symptôme ou suspicion d'accident... Selon le cas, à reporter au DP présent ou au DT.

Communication et validation : les N3 et plus qui souhaiteraient organiser entre eux une plongée d'exploration avec utilisation du matériel du club (blocs, sécu...) doivent impérativement faire la demande en amont au Président du club et au DT. Le plan de secours ainsi que la fiche de sécurité remplie devront leur être envoyés au minimum 48h avant la plongée prévue et transmis au retour au DT pour archivage. Un petit message en sortie de plongée est également apprécié !



Soignons nos profils de plongée : limiter les profils inversés ; le profil inversé est acceptable pour la 2^e plongée seulement si l'écart de profondeur est inférieur à 10m ET si la 1^{ère} plongée est réalisée dans la zone des 40m et sans décompression.

Ordinateurs et désaturation

Les ordinateurs de plongée rencontrent parfois des difficultés à gérer ces situations anormales pour le calcul de la décompression, et parfois ils se bloquent pendant plusieurs heures. Afin d'éviter de le découvrir tardivement, il est vivement conseillé de demander aux membres de la palanquée d'utiliser leur ordinateur pour planifier la seconde plongée, ce au plus tôt après la sortie de l'eau de la première immersion.

En cas d'ordinateur bloqué après la 1^{ère} plongée, interdiction de replonger l'après-midi et analyse du profil de plongée avec surveillance de la personne.

En cohérence avec les informations que donnent la plupart des ordinateurs, et lorsque c'est possible, le club encourage ses plongeurs autonomes à donner des consignes sur la DTR plutôt que sur la décompression.

Remontées anormales

Ces procédures émanent de la CTN en octobre 2024.

Procédure de rattrapage en cas de remontée rapide



- Redescendre 5 min à mi-profondeur puis faire au moins un palier de 1 min à 6m et 5 min à 3m (en plus de ce qui est prévu par votre moyen de désaturation)
- Si ré-immersion impossible (stress, pas assez de gaz, signes d'un possible accident), mise sous oxygène et évacuation.

Procédure de rattrapage en cas de palier interrompu

- Ré-immersion réalisable : redescendre en moins de 3 min, poursuivre le palier en ajoutant 3 min à 3m
- Ré-immersion non réalisable en cas de signe d'un possible accident ou plus de 3 min de paliers non réalisés => déclenchement des secours
- Ré-immersion non réalisable sans signe d'accident, si erreur maximale de 3 min de palier non-fait => période d'observation de 3h et interdiction de nouvelle plongée pendant 24h. Au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours

Cette charte a été rédigée afin de garantir au mieux la sécurité de nos plongeurs autonomes. Il est aussi important de les respecter de manière à être cohérents sur les meilleures pratiques qui soient, en éliminant la confusion et en optimisant la sécurité. Ces consignes résultent de décisions, qui peuvent être discutées avec la direction technique du club, mais qui doivent quoi qu'il en soit être respectées dans le cadre de la pratique de notre activité au sein du club.